



# JOURNAL OFFICIEL

## District Seine & Marne

### SOMMAIRE

- PV du Comité Directeur du 23.09.26
- Info Commission de Discipline du 23.09.26
- PV Commission restreinte de Prévention et Médiation du 22.09.26
- PV Commission restreinte d'Organisation des Compétitions du 22.09.26
- PV Commission d'Organisation des Compétitions du 24.09.26
- PV Commission d'Arbitrage du 03.09.26
- PV Commission Statut de l'Arbitrage du 17.09.26
- Page Technique

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT

**JEUDI 15 OCTOBRE 2026**

**A LESIGNY**

Complexe de l'Entre Deux Parcs  
Avenue des Hyverneaux  
77150 LESIGNY

L'horaire sera précisé ultérieurement.

Les clubs sont invités à transmettre leurs questions écrites au plus tard le 7 octobre 2026, par l'intermédiaire de la messagerie dédiée.



### OPERATION CARTON VERT

Le **dispositif du Carton Vert**, mis en place depuis plusieurs saisons, est reconduit cette saison dans les catégories **U14, U15, U16 et U18 D1**.

Son objectif est de promouvoir et de récompenser les bonnes attitudes des joueurs sur le terrain, en mettant en avant des comportements exemplaires alignés avec les valeurs de la Fédération Française de Football : **Plaisir, Respect, Engagement, Tolérance et Solidarité**.

### FERMETURE EXCEPTIONNELLE

Le site de Le MEE S/SEINE sera fermé :

- Le vendredi 25 septembre 2026
- Le lundi 28 septembre 2026

### POINT COMM'

**Vous trouverez dans ce numéro le Point Comm'**

### FOOT ANIMATION

Retrouvez dans ce numéro :

- ► Brassage U10 à U12 EXC du 26/09/26 et du 3 et 10 octobre 2026
- Plateaux amicaux U10-U11 et U12-U13 du 26/09/26
- Rentrée du foot U6/U7 du 26/09/26

# Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

## Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

**. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.**

**⚠ Nous vous rappelons que les SMS ne sont pas pris en compte : en cas de besoin, il est impératif de contacter la permanence exclusivement par téléphone.**

**RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures  
- le dimanche de 9 heures à 18 heures**

Permanence du weekend des 26 & 27 septembre 2026



Mme Christiane CAU  
06.43.70.72.10

# Agenda du District

## MONTRY

### COMMISSIONS

Mardi 29 septembre 2026

Commission des Statuts & Règlements

-  
18H00

Jeudi 24 septembre 2025

Commission d'organisation des  
compétitions

-  
14h00

## LE MEE

### COMMISSION

Mercredi 30 septembre 2026

Commission de Discipline

-  
16H00

Vendredi 2 octobre 2026

Commission d'Arbitrage

-  
19h00

# POINT COMM' SEPTEMBRE 2026

## FOOT ANIMATION



**Brassages U10 à 12 EXC du 26  
septembre 2026 et du 3 et 10  
octobre 2026**

[LIEN VERS LES INFORMATIONS ET DOCUMENTS](#)



**PLATEAUX  
AMICAUX**



**U10/U11**

**U12/U13**

[LIEN VERS LE 26/09/2026](#)

[LIEN VERS LE 03/10/2026](#)



[LIEN VERS LES INFORMATIONS ET DOCUMENTS](#)



# POINT COMM' SEPTEMBRE 2026

## DEVENEZ DÉLÉGUÉ OFFICIEL

**DU DISTRICT !**

INTÉRESSÉ ?

ENVOYER SA CANDIDATURE À [DIRECTION@SEINEETMARNE.FFF.FR](mailto:DIRECTION@SEINEETMARNE.FFF.FR)



REPRÉSENTANT DE L'INSTANCE DÉPARTEMENTALE, LE DÉLÉGUÉ EST DÉSIGNÉ OFFICIELLEMENT PAR LE DISTRICT SUR TOUT TYPE DE COMPETITION.

IL VEILLE SPÉCIALEMENT À L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS DE LA COMPÉTITION ET EST LE FACILITATEUR DE L'ORGANISATION ET DU BON DÉROULEMENT D'UNE RENCONTRE.

MAIS EN AUCUN CAS IL NE PEUT ET NE DOIT SE SUBSTITUER À LA FONCTION ARBITRALE.

PROFIL RECHERCHÉ :

- ◆ BÉNÉVOLE, VOUS SOUHAITEZ DEVENIR DÉLÉGUÉ POUR VIVRE UNE AUTRE MISSION DANS LE FOOTBALL
- ◆ ÊTRE EN CAPACITÉ DE SE DÉPLACER SUR TOUT LE DÉPARTEMENT
- ◆ ORGANISÉ(E), VOUS DISPOSEZ ÉGALEMENT DE QUALITÉS RELATIONNELLES
- ◆ MAÎTRISE DES OUTILS INFORMATIQUES
- ◆ CONNAISSANCE DES RÈGLES ET DE L'ORGANISATION DU FOOTBALL

SI VOUS REMPLISSEZ CES QUALITÉS, ALORS VOTRE PROFIL NOUS INTÉRESSE POUR DEVENIR DÉLÉGUÉ SI VOTRE CANDIDATURE EST RETENUE VOUS SEREZ CONVIES À UN ENTRETIEN.

UNE FORMATION SERA ORGANISÉE À LA RENTRÉE AVANT VOTRE PREMIÈRE DÉLÉGATION.

VOUS SEREZ ACCOMPAGNÉ, DANS LE CADRE DE VOTRE FORMATION, UNE OU PLUSIEURS FOIS DANS LA SAISON.

LES PERSONNES INTÉRESSÉES POUR DEVENIR DÉLÉGUÉ OFFICIEL DU DISTRICT DOIVENT ADRESSER LEUR CANDIDATURE EN PRÉCISANT NOM, PRÉNOM, DATE DE NAISSANCE AVEC UNE LETTRE DE MOTIVATION À [DIRECTION@SEINEETMARNE.FFF.FR](mailto:DIRECTION@SEINEETMARNE.FFF.FR)



# POINT COMM'

## SEPTEMBRE 2026



# FMI

## Petit rappel des bonnes pratiques

Pour une utilisation sereine et efficace de la Feuille de Match Informatisée.



### Les bonnes pratiques FMI



#### Préparez votre match

Vérifiez la présence de vos effectifs, des licences et des informations du match avant le jour J.



#### Gérez les accès utilisateurs

Assurez-vous que les comptes sont à jour et que les personnes habilitées disposent des bons droits.



#### Soyez connecté

Utilisez une connexion internet stable pour éviter tout problème de synchronisation.



#### Respectez les délais

Pensez à clôturer la FMI dans les temps et à valider les informations.



### Pour information



## FOOTCLUBS

Les fonctionnalités de création et de suppression des comptes utilisateurs sont indisponibles :



En semaine de 22h00 à 8h00, ainsi que les samedis et dimanches.



22h → 8h



Samedi  
Dimanche



### Accédez à la FAQ FMI

Pour toute question ou information complémentaire, consultez la FAQ dédiée à la FMI :



<https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?buildName=fmi&tag=fmi-1183>



ENSEMBLE, POUR UN FOOTBALL PLUS SIMPLE



# POINT COMM'

## SEPTEMBRE

## 2026



**Deviens arbitre!**

**DISTRICT**  
**SEINE ET MARNE**  
**FFF**

*L'arbitrage,  
une autre façon  
de jouer!*

# FORMATION INITIALE EN ARBITRAGE (FIA)

**DATES DE LA FORMATION :**

|  |                            |              |
|--|----------------------------|--------------|
|  | <b>Samedi 3 octobre</b>    | 8h30 – 17h30 |
|  | <b>Dimanche 4 octobre</b>  | 8h30 – 12h30 |
|  | <b>Samedi 10 octobre</b>   | 8h30 – 17h30 |
|  | <b>Dimanche 11 octobre</b> | 8h30 – 12h30 |

**LIEU :**

District de Seine-et-Marne de Football – Montry

APPRENDRE LES RÈGLES DU JEU

INTÉGRER UNE ÉQUIPE PASSIONNÉE

VIVRE UNE EXPÉRIENCE ENRICHISANTE

CONTRIBUER AU JEU ET À L'ESPRIT SPORTIF

Les inscriptions sont ouvertes dès maintenant via **portail clubs !**

**Inscription possible jusqu'au 1 octobre !**

PORTAIL CLUBS





# Comité Directeur

## **PROCÈS VERBAL du mercredi 23 septembre 2026**

### **ERRATUM**

*Réunion organisée par voie électronique (Article 13.7 des Statuts du District)*

Le Comité Directeur valide les dispositions, ci-dessous.

#### **1/ Composition des groupes pour la Saison 2026/2027**

Validation du groupe U18 D3.

U16 D2 Groupe A : suite à une entente en D2B avec OTHIS, le club d'OTHIS est relégué en D3.

U16 D2 Groupe B : demande de changement de groupe de DAMMARTIN/OTHIS/ST PATHUS, demande refusée.

U15 D2 Brassage Groupe A : suite à une entente entre 2 clubs de ce groupe, le club de DAMMARTIN change de poule et passe dans le groupe B.

+ 45 ans Groupe A : suite à une entente entre 2 clubs de ce groupe, le club d'Othis change de poule et passe dans le groupe B.

#### **2/ Ententes**

##### **DAMMARTIN/ OTHIS/ST PATHUS**

Club support : DAMMARTIN

Catégorie en entente : U16 D2

##### **DAMMARTIN/ OTHIS/ST PATHUS**

Club support : DAMMARTIN

Catégorie en entente : U15 D2 Brassage équipe 22

##### **ST PATHUS/DAMMARTIN/OTHIS**

Club support : ST PATHUS

Catégorie en entente : U14 D3

##### **DAMMARTIN/OTHIS/ST PATHUS**

Club support : DAMMARTIN

Catégorie en entente : U14 D4 équipe 23

##### **LES ETOILES MOUSSY/DAMMARTIN**

Club support : LES ETOILES MOUSSY

Catégorie en entente : SENIORS D1 FUTSAL, demande refusée, entente en D1 impossible.

##### **VAL YERRES/ALLIANCE**

Club support : VAL YERRES

Catégorie en entente : U13

#### **4/ Demande club**

NOISIEL FOOT ACADEMY : sollicite une dérogation pour mutés supplémentaires suite à la création d'une équipe Seniors. La demande répondant aux critères réglementaires fixés dans le cadre d'une création d'équipe, le Comité valide cette demande.

**Rappel Art. 7.5.3 :**

**« ... Peut, lorsqu'un club crée une équipe dans une nouvelle catégorie, être augmenté de 2 unités pour l'année de création de cette équipe, sous réserve d'en faire la demande auprès du Comité Directeur du District.**

**En tout état de cause, quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » ayant changé de club hors période normale inscrits sur la feuille de match *reste le même*.**

**... »**



# Commission Départementale de Discipline

## **INFORMATIONS**

### **PROCÈS VERBAL du mercredi 23 septembre 2026**

**Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS**

## **CHAMPIONNAT**

**Match 78805981**

**Coulommiers Brie F 1 – Lagny Messagers F Us 1  
SENIORS D2A du 20/09/2026**

**Match 79558826**

**Us Torcy Pvm 22 – Us Vaires 77 21  
U18 D1 du 20/09/2026**

**Match 55957409**

**Servon FC 21 – Cesson VSD ES 21  
U18 D2B du 20/09/2026**

**Match 55878056**

**Bagneaux Nemours E 31 – Servon FC 31  
VETERANS D2C du 20/09/2026**

**Match 5597412**

**Val d'Europe FC 21 – Lieusaint Foot AS 21  
U18 D2B du 20/09/2026**

**Match 55875809**

**FCLPV 5 – Brie Est FC 5  
CDM D1 du 20/09/2026**

**Match 55875806**

**US Vaires 5 – Briard SC 5**

**CDM D1 du 20/09/2026**

**Match 55870863**

**V.F.F.A 77 3 – Lognes US 2**

**SENIORS D3B du 20/09/2026**

**Match 55954440**

**Emerainville F.C 2 – Mormant FC 1**

**SENIORS D3D du 20/09/2026**

**Match 79554256**

**Boissise Pringy US 2 – Vaux la Rochette 2**

**SENIORS D3E du 20/09/2026**

**Match 55764325**

**Chelles AS 1 – Le Mee Sports 2**

**SENIORS D3E du 20/09/2026**

**Match 56039880**

**Crecy FC – Plaine France**

**SENIORS D3B du 20/09/2026**



# Commission Départementale

## Prévention, Médiation, Education

**PROCES-VERBAL du 22 septembre 2026**

### **Commission Restreinte**

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

#### **NOUVEAUTE**

#### **Demande de retour sur le déroulement des matchs listés sur le Procès-verbal et les mesures mises en place**

Dans le cadre du suivi des rencontres et de la prévention des incidents, nous souhaiterions recueillir votre retour concernant les matchs listés sur ce Procès-Verbal, notamment en ce qui concerne son bon déroulement et les mesures mises en place par votre club pour assurer son bon déroulement.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire part de vos observations sur :

- L'organisation générale de la rencontre (accueil des équipes, encadrement, déroulement du match),
- Les éventuelles mesures de prévention mises en place pour assurer un climat serein,
- Toute situation particulière nécessitant un signalement.

Votre retour nous permettra d'améliorer la gestion des rencontres et de veiller au respect des valeurs du football.

#### **RAPPEL**

#### **LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION**

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 3 semaines ou au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel ([secretariat@seineetmarne.fff.fr](mailto:secretariat@seineetmarne.fff.fr)) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « match sensible ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

**Les fiches « SIGNALEMENT MATCH SENSIBLE » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS – FORMULAIRES CLUBS ».**

### **ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE**

**La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.**

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

**En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.**

**Après échange informatique avec les membres de la Commission, celle-ci décide :**

**Match n° 55859003 MEAUX ACADEMY CS 22 – DAMMARIE LES LYS 21 – U14 D1 du 26/09/2026 à 15h30**

La Commission,

Considérant la déclaration de match sensible de la part du club de MEAUX ACADEMY CS,

Considérant que dans sa déclaration le club indique que des incidents se déroulent actuellement entre des jeunes des cités de Meaux,

Considérant que ces incidents se produisent sur le parking du stade du club,

Considérant que des incidents graves se sont déroulés entre les deux clubs il y a deux saisons,

Considérant que pour la division de cette catégorie il est désigné un (1) Arbitre central officiel et qu'il est également désigné un (1) Délégué officiel,

Considérant qu'il convient dans les circonstances précitées de prendre toutes les mesures afin d'assurer la sécurité des personnes et que le rencontre se déroule du mieux possible,

Considérant après vérification que les installations du District pour une rencontre à huis clos ne peuvent être utilisées compte tenu de l'indisponibilité des personnes gérant ces installations.

**Décide et demande :**

- **Le report de la rencontre à une date ultérieure et transmet le dossier à la COC.**



# Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

## PROCÈS VERBAL du jeudi 24 Septembre 2026

**Présidence** : Sébastien PICCA

**Secrétaire de séance** : Bruno GLISE

**Présents** : Olivier FREMIOT

**Absence Excusée** : Marcel CULEDDU

**Assiste** : Olivier FERNANDEZ (administratif)

**La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.**

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

\*Feuilles de Match manquantes

\*Reports/Modifications

\*Suspension de Terrain

\*Retraits / Forfaits Généraux

## FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

**La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)**

**\*Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

### **LA COMMISSION RECLAME POUR LA 1<sup>ERE</sup> ET DERNIERE FOIS LA FEUILLE DE MATCH**

**\*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

### **NON ENVOI DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H**

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

| N°<br>MATCH | DATE     | CATEGORIE -<br>COMPETITIONS | EQUIPE RECEVANTE | EQUIPE VISITEUSE | €  |
|-------------|----------|-----------------------------|------------------|------------------|----|
| 79558829    | 20/09/26 | U18 D1                      | PONTAULT UMS 21  | SENART M.22      | 50 |

Score transmis par le délégué officiel : 3-1

|                                             |          |         |     |                 |              |    |
|---------------------------------------------|----------|---------|-----|-----------------|--------------|----|
| 79479753                                    | 20/09/26 | Seniors | D3F | FONTAINEBLEAU 2 | NANDY FC 1   | 50 |
| Score transmis par l'arbitre officiel : 0-5 |          |         |     |                 |              |    |
| 79455830                                    | 20/09/26 | Seniors | D4A | MOUSSY NEUF 2   | CHAMPS FFC 2 | 50 |

## **PROBLEME DE TRANSMISSION FMI**

### **Match 55797682– SENIORS D2C du 20/09/2026**

#### **SAVIGNY FC 1 – NANGIS 1**

Suite au courriel du club de SAVIGNY FC informant la Commission que, après finalisation de la FMI, celle-ci n'a pu être transmise malgré plusieurs tentatives,

Considérant que le club recevant n'a pas transmis de photographies de la composition des deux équipes immédiatement après leur validation puis, avant la clôture par l'arbitre, et du résultat final ainsi que les faits disciplinaires (avertissements, exclusions, etc...) comme le prévoit l'article 44.2 du Règlement Sportif Général ;

Considérant que le club de Savigny FC a néanmoins transmis la liste de ses joueurs ainsi que les informations relatives au résultat de la rencontre (4 buts à 0) et aux faits disciplinaires ;

Considérant que l'arbitre officiel de la rencontre a également communiqué des éléments relatifs au dysfonctionnement de transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre et les faits de jeu constatés ;

Considérant que le club de Nangis a transmis la liste de ses joueurs à la suite de la demande formulée par les services du District ;

**Par ces motifs,**

**La Commission décide de transmettre le dossier à la Commission des Statuts et Règlements pour suite à donner.**

### **Match 79424771– U16 D3C du 20/09/2026**

#### **AFPO 21 – VILLENY 21**

Suite au courriel du club de AFPO informant la Commission que la FMI n'a pu être transmise,

Considérant que le club recevant n'a pas transmis de photographies de la composition des deux équipes immédiatement après leur validation puis, avant la clôture par l'arbitre, et du résultat final ainsi que les faits disciplinaires (avertissements, exclusions, etc...) comme le prévoit l'article 44.2 du Règlement Sportif Général ;

Considérant que le club de AFPO a néanmoins transmis les informations relatives au résultat de la rencontre (4 buts à 0 en faveur de Villenoy)

Considérant que le club de Villenoy a confirmé les informations transmises par le club d'Afpo,

**Par ces motifs,**

**La Commission demande aux 2 clubs pour le 30/09/2026:**

- **Un rapport sur le dysfonctionnement**
- **la liste des joueurs ayant participé à la rencontre**
- **s'il y a eu des sanctions disciplinaires.**

## **PROBLEME DE SCORE**

### **Match 55764833 – SENIORS D2B du 20/09/2026**

#### **OZOIR FC 2 – VAL D'EUROPE FC 2**

Suite au courriel du club de Val d'Europe, informant la Commission que le score renseigné sur la FMI était erroné, le score étant de 2 à 3 et non de 3 à 2.

Considérant que le club d'Ozoir ainsi que l'arbitre officiel ont confirmée que la score étant de 3 à 2 en faveur de Val d'Europe 2.

Par ces motifs, la Commission enregistre le score de 2-3

## **REPORTS/MODIFICATIONS** **Toutes Compétitions District**

**Week-end du 26 et 27 Septembre 2026**

En raison de l'organisation du 4<sup>e</sup> tour de la Coupe de France prévu le 27 septembre 2026 et de la participation à ce tour d'équipes évoluant dans les championnats départementaux, les rencontres ci-dessous sont reportées.

Les dates de report seront arrêtées et communiquées ultérieurement aux clubs concernés.

- Seniors D1 – 55953716 - **Vffa 77 1** – Meaux Cs Academy Cs 2
- Seniors D2B – 55764838 - **Cpsp 1** – Pontault Ums 1
- Seniors D2C – 55764968 - **Fontainebleau 1** – Savigny Fc 1
- Seniors D3D – 55871641 - Jouy Yvron 1 - **Villiers St Georges 1**
- Seniors D3E – 79554236 - Senart Moissy 3 – **Lieusant As 1**

Les clubs devant recevoir une rencontre comptant pour le 4<sup>e</sup> tour de la Coupe de France ou pour le 2<sup>e</sup> tour de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole, prévus le 27 septembre 2026, sont invités à prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer le bon déroulement de ces rencontres, notamment en matière de mise à disposition des installations sportives et de respect des horaires de programmation.

Les clubs concernés sont priés de vérifier dès à présent l'occupation de leurs terrains et de procéder, le cas échéant, aux adaptations nécessaires

#### **Match 79406849 – SENIORS D4C du 27/09/2026**

#### **LIEUSANT AS 2 – VARENNES 2**

Demande FOOTCLUBS du club de Lieusaint en date du 16/09/2026

Demande de modification de date afin de disputer la rencontre le 25/10/2026 au lieu du 27/09/2026

Décision

**En attente accord du club de LE MEE**

#### **Week-end du 21 et 22 novembre 2026**

#### **CLUB DE PROVINS MJC**

Considérant que le club de Provins Mjc a indiqué dans son dossier que l'horaire a domicile des rencontres serait de 10h30.

Considérant que l'équipe de Provins Mjc 31 a accepté la proposition du District pour accéder en division supérieure (D3C) suite à un retrait dans cette division.

Considérant que cette accession provoque maintenant un problème d'occupation sur les 4 dates suivantes :

- **22 novembre 2026**
- 28 février 2027
- 14 mars 2027

Considérant que l'autre club utilisateur de l'installation bénéficie du même créneau horaire d'utilisation de l'équipement

Considérant qu'il appartient au club de Provins MJC de mettre en œuvre toute mesure nécessaire afin de remédier aux problèmes d'occupation de l'installation

**Concernant la rencontre du 22/11/2026, la Commission demande au club de Provins Mjc de lui transmettre pour le mardi 17/11/2026 ces observations ou propositions permettant de résoudre la difficulté liée à l'occupation de l'installation**

#### **Week-end du 27 et 28 février 2027**

### **CLUB DE PROVINS MJC**

Considérant que le club de Provins Mjc a indiqué dans son dossier que l'horaire a domicile des rencontres serait de 10h30.

Considérant que l'équipe de Provins Mjc 31 a accepter la proposition du District pour accéder en division supérieure (D3C) suite à un retrait dans cette division.

Considérant que cette accession provoque maintenant un problème d'occupation sur les 4 dates suivantes :

- 22 novembre 2026
- **28 février 2027**
- 14 mars 2027

Considérant que l'autre club utilisateur de l'installation bénéficie du même créneau horaire d'utilisation de l'équipement

Considérant qu'il appartient au club de Provins MJC de mettre en œuvre toute mesure nécessaire afin de remédier aux problèmes d'occupation de l'installation

**Concernant la rencontre du 28/02/2027, la Commission demande au club de Provins Mjc de lui transmettre pour le mardi 23/02/2027 ces observations ou propositions permettant de résoudre la difficulté liée à l'occupation de l'installation**

[Week-end du 13 et 14 mars 2027](#)

### **CLUB DE PROVINS MJC**

Considérant que le club de Provins Mjc a indiqué dans son dossier que l'horaire a domicile des rencontres serait de 10h30.

Considérant que l'équipe de Provins Mjc 31 a accepter la proposition du District pour accéder en division supérieure (D3C) suite à un retrait dans cette division.

Considérant que cette accession provoque maintenant un problème d'occupation sur les 4 dates suivantes :

- 22 novembre 2026
- 28 février 2027
- **14 mars 2027**

Considérant que l'autre club utilisateur de l'installation bénéficie du même créneau horaire d'utilisation de l'équipement

Considérant qu'il appartient au club de Provins MJC de mettre en œuvre toute mesure nécessaire afin de remédier aux problèmes d'occupation de l'installation

**Concernant la rencontre du 14/03/2027, la Commission demande au club de Provins Mjc de lui transmettre pour le mardi 09/03/2027 ces observations ou propositions permettant de résoudre la difficulté liée à l'occupation de l'installation**

[Week-end du 29 et 30 mai 2027](#)

### **Match 55883619 – VETERANS D3C du 30/05/2027**

#### **PROVINS MJC 31 – PONTIERRY 32**

Demande Footclubs du club de Provins Mjc en date du 11/09/2026

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS afin de disputer la rencontre à 10h30 sur les au lieu de 09h30

#### ***Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier***

*(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »*

Considérant qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu sportif, notamment en matière d'accession ou de relégation ;

Par ces motifs,

**La Commission émet un avis défavorable.**

**DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION.**

## **SUSPENSIONS DE TERRAIN**

### **Club de VILLIERS ST GEORGES**

#### **Suite à la décision de la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire du 26/02/2026**

**« ... 54697527 : Fc Villiers St Georges / Vaux la Rochette du 05/10/2025 (Seniors D3D)**

*(.../...)*

*Par ces motifs et après en avoir délibéré hors la présence des personnes auditionnées ; Les personnes non-membres n'ayant pas pris part aux délibérations et à la décision ;*

*La Commission,*

*Jugeant en appel et dernier ressort ;*

*(.../...)*

***Porte à deux (2) matchs fermes la suspension de terrain de l'équipe du FC VILLIERS SAINT GEORGES évoluant dans le Championnat de D3/D du District de SEINE-ET-MARNE, Étant rappelé qu'il appartient à la Commission d'Organisation compétente du District de SEINE ET-MARNE de déterminer les modalités d'application de cette sanction. ... »***

Considérant que la sanction initiale, à savoir un match ferme de suspension de terrain, a déjà été purgée partiellement (le 16 janvier 2026),

Considérant que la décision prononcée par la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire en date du 26 février 2026 à savoir un match supplémentaire ferme de suspension de terrain n'a pas été appliquée par la Commission d'Organisation au cours de la saison 2025/2026,

Considérant qu'à l'issue de la saison 2025/2026, la sanction n'a donc pas pu être purgée dans son intégralité (reste 1/2 match à purger),

#### **Par ces motifs :**

La Commission informe le club de VILLIERS ST GEORGES que :

- La sanction restante sera applicable lors de la première rencontre à domicile de la saison 2026/2027.
- Les calendriers des championnats ayant été publiés, celle-ci sera donc applicable sur la rencontre ci-dessous :
  - Fc Villiers St Georges 1 – Brie Est Fc 1 Seniors D3D du 18/10/2026

La Commission communique la procédure à suivre :

#### **Modalités à prévoir par le club :**

Le club devra transmettre :

- Le nom du terrain de repli
- Une attestation de mise à disposition signée par le propriétaire des installations

#### **Précision complémentaire :**

Si l'équipe de VILLIERS ST GEORGES est désignée club recevant lors d'un match de Coupe, cette rencontre sera prise en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **VILLIERS ST GEORGES**

**« 40.7 - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.**

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédant la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

## **Club de NANGIS**

### **Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 13/05/2026**

#### **« ...53541028 Nangis Es 1 – Pontault Portugais 1°**

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré, hors la présence de M. CARDOUX Daniel Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 du Règlement Sportif Général du District 77 de Football.

(.../...)

**La Commission décide de suspendre le terrain de l'équipe de Nangis pour 2 matchs fermes.... »**

Considérant que la décision prononcée par la Commission de Discipline en date du 13 mai 2026 à savoir 2 matchs ferme de suspension de terrain n'a pas été appliquée par la Commission d'Organisation au cours de la saison 2025/2026,

Considérant qu'à l'issue de la saison 2025/2026, la sanction n'a donc pas pu être purgée dans son intégralité (reste 0/2 match à purger),

#### **Par ces motifs :**

La Commission informe le club de NANGIS ES que :

- La sanction restante sera applicable lors des 2 premières rencontres à domicile de la saison 2026/2027.
- Les calendriers des championnats ayant été publiés, celle-ci sera donc applicable sur la rencontre ci-dessous :
  - Nangis 1 – Moret-Veneux 1 Seniors D2C du 27/09/2026

Demande du club Nangis pour disputer la rencontre à 17h30 sur les installations du club de Moret-Veneux

**En attente accord du club de MORET VENEUX**

- Nangis 1 – Ol Loing 1 Seniors D2C du 18/10/2026

La Commission communique la procédure à suivre :

#### **Modalités à prévoir par le club :**

Le club devra transmettre :

- Le nom du terrain de repli
- Une attestation de mise à disposition signée par le propriétaire des installations

#### **Précision complémentaire :**

Si l'équipe de NANGIS est désignée club recevant lors d'un match de Coupe, cette rencontre sera prise en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **NANGIS**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »



# Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

## PROCÈS VERBAL du mardi 22 septembre 2026

### Commission restreinte

**La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.**

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- \* **Contrôle** des feuilles de matchs
- \* **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- \* **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- \* **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

## FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

**La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)**

**\*Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

### **LA COMMISSION RECLAME POUR LA 1<sup>ERE</sup> ET DERNIERE FOIS LA FEUILLE DE MATCH**

**\*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

### **NON ENVOI DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H**

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

| N° MATCH | DATE     | CATEGORIE -COMPETITIONS | EQUIPE RECEVANTE | EQUIPE VISITEUSE  | €  |
|----------|----------|-------------------------|------------------|-------------------|----|
| 79508319 | 20.09.26 | CRIT. 55 ANS Poule A    | MOIUSSY NEUF 41  | US VAIRES 40      | 50 |
| 79654198 | 20.09.26 | CRIT. 55 ANS Poule E    | AVONNAISE US 40  | HERY VUL. SAM. 40 | 50 |

## **HORAIRES SPECIAUX**

Le District rappelle aux clubs qu'en application de l'article 10 du R.S.G. du District. Tous les matchs de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle. En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées ci-dessous ne sont pas valables pour tous les matchs de la dernière journée pour toutes les catégories (les deux dernières journées en Seniors).

**COUBERT FC (529195)**

**\*CRIT. + 55 ANS Poule D – 9H00 été comme hiver – accordé**

## **FORFAITS**

**MATCH 79508315 VILLEPARISIS USM 40 – MITRY COMPANS GOELLY 40 CRIT +55 ANS Poule A du 20/09/26**

Lecture du courriel du club de MITRY COMPANS GOELLY avisant du forfait de son équipe

**\*1<sup>er</sup> Forfait avisé**

## **RETRAITS/FORFAITS GENERAUX**

| Annulation de l'engagement après parutions des calendriers |                 |                      |      |
|------------------------------------------------------------|-----------------|----------------------|------|
| 509538                                                     | CLAYE SOUILLY 1 | SENIORS D1 FEMININES | 102€ |

## **REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRES – TERRAINS CHAMPIONNATS / COUPES**

**Week-end du 19 et 20 septembre 2026**

**MATCH 79508320 LAGNY MESSAGERS 40 – OTHIS/CSD ST PATHUS 40 CRIT 55 ANS Poule A du 20/09/26**

Demande de modification de date par courriel du club de **OTHIS CO** pour disputer la rencontre le 10/01/26 au lieu du 20/09/26

**ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION**

**MATCH 79508317 CLAYE SOUILLY 41 – VILLENAY AC 40 CRIT 55 ANS Poule A du 20/09/26**

Demande de modification de date par courriel du club de **VILLENAY AC** pour disputer la rencontre le 14/10/26 à 20H30 au lieu du 20/09/26

**ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION**

**MATCH 79452365 CROISSY BEAUBOURG 40 – ENT. STFC/ANNET 40 CRIT 55 ANS Poule C du 20/09/26**

Demande de modification de date par courriel du club de **ST THIBAULT FC** pour disputer la rencontre le 25/10/26 au lieu du 20/09/26

**ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION**

**MATCH 79654068 LIEUSAIN 40 – BUSSY ST GEORGES 40 CRIT 55 ANS Poule D du 20/09/26**

Demande de modification de date par courriel du club de **LIEUSAIN AS** pour disputer la rencontre le 25/10/26 au lieu du 20/09/26

**ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION**

**Week-end du 26 et 27 septembre 2026**

**MATCH 79674610 MONTEREAU ASA 1 – US VAIRES 77 1 U15F D du 26/09/26**

Demande de modification de date par courriel du club de **VAIRES US** pour disputer la rencontre le 03/10/26 à 13H00 au lieu du 26/09/26

**ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION**

**TIRAGES COUPES**

**TIRAGE COUPE 77 55 ANS**

**Date de jeu le 11/10/26**

Les rencontres sont à consulter sur FOOTCLUBS et sur le site internet



# Commission Départementale d'Arbitrage

**P.V de la réunion CDA du 03/09/26**

**Site de Montry.**

**Président de séance** : Fabien EL MKELLEB

**Secrétaire de séance** : Fabrice ZANNIER

**Présents** : Dominique CHATELLIER - Naoufel DJILALI - Emmanuel TULOUP – Thomas VENANT CABASSET (C.T.A) – Olivier FREMIOT – Jean-Marie ROBY – Thierry BLANC – Laurent LITRE – Mokola DOUCOURE – Mehdi MZOUGH – Bernard MARMION (Représentant des arbitres au C.D) – Jean-Pierre LEQUA – Denis MATEI – Florian MERLYNCK – Jean-Marie RENAUD (Comité Directeur) – Klara GONCALVES – Denis MATEI –

**Absents excusés** : Faruk EKICIK – Florent MARMION – Jimmy MELUT – Ludovic VANTHYGEM (Comité Directeur) – Mohamed MORIBA DIAKITE – Mickaël HADJADJ – Bastien DARREHORT – Larbi BENCHEIKH (Représentant C.R.A) –

**Absents non excusés** : Lucie LEMPEREUR -

**Ouverture de la séance** : 19h30

**ORDRE DU JOUR de la réunion** :

- Point sur la vie du district.
- Intervention du Président de la CDA.
- Courriers divers.
- Activité CDA pour Septembre et Octobre 2026.
- La vie des sections.
- Tour de table.

**Réception des arbitres** :

**Invitation de trois arbitres qui arrivent dans notre district :**

**Mrs OXIBAR Romain, GAUTTIE Morgan (Absent), RAGOO Jérémy (Absent).**  
Remises des documents administratifs et de l'écusson officiel du District.

**SAVIGNY Alexandre** : Suite à demande pour devenir assistant spécifique.

**Convocation officielle envoyée. Arbitre présent.**

**KEITA Kaba** : Suite à demande pour devenir assistant spécifique. **Convocation officielle envoyée. Arbitre présent.**

**HAMDİ Ahmed** : Suite à demande pour devenir assistant spécifique. **Convocation officielle envoyée. Arbitre présent.**

### **Approbation du P.V de la réunion C.D.A du 12/06/26 :**

Le PV, transmis au préalable à tous les membres, est approuvé à l'unanimité.

### **Points sur la vie du District :**

**Jean-Marie RENAUD** : Un point est fait sur les effectifs salariés du District.

### **Intervention du Président de la CDA :**

Tout d'abord, j'espère que vous avez passé de bonnes vacances.

Avant toute chose, je vous propose une minute de silence à la mémoire des personnes qui nous ont quittés cet été.

Je tiens également à vous remercier une nouvelle fois pour votre engagement sans faille. Comme vous le savez, les saisons sont longues, et je compte sur vous pour assurer le bon déroulement de nos échéances, qui sont nombreuses au vu de notre planning d'activités.

### **Courriers et/ou messages des Arbitres ou des Instances**

La CDA prend note des courriers et/ou messages ci-après :

### **ARBITRES :**

**David DELZOR** : Mail en date du 13/06/26. Informe la C.D.A de l'arrêt de l'arbitrage.

**Pris note. La C.D.A remercie Mr David DELZOR pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

**Sébastien TELEMAQUE** : Mail en date du 14/06/26. Informe la C.D.A de l'arrêt de l'arbitrage. **Pris note. La C.D.A remercie Mr Sébastien TELEMAQUE pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

**Thierry L'HOTE** : Mail en date du 04/07/26. Informe la C.D.A de l'arrêt de l'arbitrage.

**Pris note. La C.D.A remercie Mr Thierry L'HOTE pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

**Naïm DJIDJ** : Mail en date du 05/07/26. Demande à arbitrer en catégorie Séniors la saison prochaine. **Pris note. Sera observer prochainement.**

**René BORDIN** : Mail en date du 15/07/26. Demande d'année sabbatique suite à des problèmes de santé. **Pris note. La C.D.A souhaite un prompt rétablissement à Mr René BORDIN.**

**Williams CHAPPUT:** Mail en date du 18/07/26. Informe la C.D.A de son déménagement dans le District du Var (83). **Pris note. La C.D.A remercie Mr Williams CHAPPUT pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

**Adorisse MAMOKOSSE:** Mail en date du 26/07/26. Informe la C.D.A de son déménagement dans le District 91. **Pris note. La C.D.A remercie Mr Adorisse MAMOKOSSE pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

**Romain OXIBAR:** Mail en date du 29/07/26. Arbitre en provenance du District de Gironde. **Pris note. La C.D.A lui souhaite la bienvenue.**

**Alexis LEHOUX :** Mail en date du 09/08/26. Demande à intégrer la F.A.R pour cette saison. **Pris note et demande transmise à la section compétente.**

**Valentin AGRA:** Mail en date du 26/08/26. Demande concernant la reprise de l'arbitrage. **Pris note et réponse apportée par S/CDA.**

**Tom COMBES :** Mail en date du 29/08/26. Demande à intégrer la F.A.R pour cette saison. **Pris note et demande transmise à la section compétente.**

**Nour BERKANI:** Mail en date du 29/08/26. Informe la C.D.A de l'arrêt de l'arbitrage. **Pris note. La C.D.A remercie Mr Nour BERKANI pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

**Djibril MAÏGA :** Mail en date du 30/08/26. Informe la C.D.A de l'arrêt de l'arbitrage. **Pris note. La C.D.A remercie Mr Djibril MAÏGA pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

**Patrice DELGORGUE :** Mail en date du 30/08/26. Demande d'informations concernant la reprise de l'arbitrage. **Pris note et réponse apportée par S/CDA.**

**Mélanie BESNARD :** Mail en date du 31/08/26. Demande d'une année sabbatique pour raisons personnelles. **Pris note.**

**BILAL Oumar :** Mail en date du 31/08/26. Informe la C.D.A de son déménagement dans le District 45. **Pris note. La C.D.A remercie Mr Oumar BILAL pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

**Amadou DIARRA (Arbitre Ligue) :** Mail en date du 01/09/26. Demande pour intégrer la C.D.A. **Pris note et transmis à la Direction pour validation par le Comité Directeur.**

**Romain MASSIOT:** Mail en date du 02/09/26. Informa la C.D.A de l'arrêt de l'arbitrage. **Pris note. La C.D.A remercie Mr Romain MASSIOT pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

## DISTRICT 77 :

### C.D.A 77 :

**Fabien EL MKELLEB:** Mail en date du 15/07/26. Information concernant l'avis de décès de Claude ADAM. **Pris note et envoyé à tous les arbitres et membres de la C.D.A**

**Naoufel DJILALI :** Mail en date du 27/07/26. Mail de convocation pour les tests physiques et théoriques. **Pris notes et envoyé à tous les arbitres.**

**Fabien EL MKELLEB :** Mail en date du 27/07/26. Agenda de la C.D.A pour la saison 2026/27. **Pris note et transmis à tous les arbitres et membres de la C.D.A.**

**Thomas VENANT CABASSET (C.T.A) :** Mail en date du 09/08/26. Copie mail envoyé aux arbitres pour la préparation physique organisée par la C.D.A. **Pris note.**

### L.P.I.F.F :

**Pierre BOUREZ (C.T.R.A) :** Mail en date du 06/07/26. Calendrier prévisionnel des arbitres de Ligue. **Pris note.**

**Cédric PELISSIER (C.T.R.A) :** Mail en date du 08/07/26. Report des finales U11 du 20/06/26 à Trappes au 24/10/26 toujours au même endroit. En attente de confirmation. **Pris note.**

**Maëva GBAKA (Service Informatique) :** Mail en date du 21/08/26. Consignes concernant le portail bleu pour les désignations. **Pris note et transmis à la section Désignation.**  
**Lucas CARRE (Service Arbitrage) :** Mail en date du 21/08/26. Tableau complet des niveaux de désignation par catégorie pour cette nouvelle saison. **Pris note et transmis à la section Désignation.**

### AUTRES COURRIERS :

**Club BUSSY ST GEORGES:** Mail en date du 27/06/26. Demande d'informations concernant un arbitre du club. **Pris note et réponse apportée par S/CDA.**

**Club ALLIANCE 77 :** Mail en date du 30/06/26. Demande d'informations concernant la formation arbitre. **Pris note et réponse apportée par S/CDA.**

**District des Pyrénées Orientales :** Mail en date du 07/07/26. Demande de transfert du dossier arbitre de Mr PERRAN Josiph qui déménage dans ce district. **Pris note. La C.D.A remercie Mr Josiph PERRAN pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

**Sylvain BOISSEAU :** Mail en date du 14/07/26. Présente ses sincères condoléances à la famille et aux proches de Claude ADAM. **Pris note et remerciements.**

**Mr Soufiane MJAHERD :** Mail en date du 16/07/26. Demande de renseignements pour s'inscrire à la F.I.A. **Pris note et réponse apportée par S/CDA.**

**Club de St SOUPPLETS :** Mail en date du 22/07/26. Demande d'informations concernant la formation arbitre. **Pris note et réponse apportée par S/CDA.**

**Club du F.C JOUARRE :** Mail en date du 21/08/26. Demande d'informations concernant la formation arbitre. **Pris note et réponse apportée par S/CDA.**

### Activités CDA Septembre et Octobre 2026 :

**05 et 06/09/26 :** Tests théoriques et physiques à Montry  
**11/09/26 :** Stage Arbitres Assistants en Visio  
**12/09/26 :** Stage F.I.A concernant la F.I.A N°4 (Juin 2026)  
**12/09/26 :** Stage des Observateurs à Montry  
**18/09/26 :** Formation Continue Foot à 11 en Visio  
**19/09/26 :** Stage Arbitres Assistants à Montry  
**19/09/26 :** Tests Arbitres Futsal  
**25/09/26 :** Séance F.A.R à Montry  
**26/09/26 :** Stage utilisation des oreillettes  
**02/10/26 :** Réunion C.D.A à Le Mée  
**03-04-10 et 11/10/26 :** F.I.A N°1 à Montry  
**08/10/26 :** Formation Continue Foot à 11 en Visio  
**09/10/26 :** Séance F.A.R à Montry et Le Mée  
**16/10/26 :** Stage Arbitre Assistant en Visio  
**17/10/26 :** 1<sup>er</sup> Rattrapage toutes catégories Tests à Montry  
**24/10/26 :** Stage D3-D4-JAD à Montry  
**29/10/26 :** Formations Continue Foot à 11 en Visio  
**30/10/26 :** Réunion C.D.A à Montry  
**31/10/26 :** Stage Arbitre Assistant à Montry.

### **Points à date sur les actions menées**

**Thomas VENANT CABASSET (C.T.A)**

6 séances d'entraînements physiques pour les arbitres volontaires.

En général une dizaine d'arbitres présents dans les deux pôles.

Préparation des tests physique et théorique.

Questionnaire envoyé à tous les arbitres pour un travail personnel.

8 arbitres officiels ont amené à l'arbitrage des nouveaux candidats.

### **La vie des Sections :**

#### **Section « formation – perfectionnement - évaluation » :**

**Responsable : Fabien EL MKELLEB**

#### **Formation Futsal :**

**Responsable : Denis MATEI**

Espérant avoir plus d'arbitres cette saison et que celle-ci se déroule dans de bonnes conditions.

#### **Formation des Jeunes Arbitres - Filière Arbitrage Régional:**

**Responsables : Mohamed MORIBA DIAKITE – Naoufel DJILALI**

Une dizaine d'arbitres ont d'ores et déjà candidaté de façon spontanée pour cette nouvelle saison. Nous allons débiter les recrutements suite au stage de rentrée et nous visons un renforcement important de l'effectif pour avoir des candidatures LPIFF plus nombreuses dans les années à venir. Collaboration avec la FAR 94 et 75 toujours en cours.

Echange sur des rencontres à programmer avec la Section Désignation.

### **Section désignation des Arbitres :**

**Responsable : Dominique CHATELLIER**

#### **Effectifs par catégories :**

|                     |           |
|---------------------|-----------|
| <b>AD 1</b>         | <b>21</b> |
| <b>AD 2</b>         | <b>20</b> |
| <b>AD3</b>          | <b>25</b> |
| <b>AD4</b>          | <b>12</b> |
| <b>AAS</b>          | <b>9</b>  |
| <b>A F.D</b>        | <b>15</b> |
| <b>JAD</b>          | <b>27</b> |
| <b>A FEM</b>        | <b>5</b>  |
| <b>A Futsal Spe</b> | <b>0</b>  |



Total : 133 arbitres à ce jour désignables.

38 Indisponibilités à ce jour.

**Section Commission de Discipline :**

Représentant : Dominique CHATELLIER

RAS

**Section Commission d'Appel :**

Représentant : Olivier FREMIOT

RAS

**Section C.D.P.M.E**

Représentant : Jean-Marie ROBY

R.A.S

**Section « désignation des évaluateurs et suivi des évaluations pratiques »**

Responsable : Emmanuel TULOUP

Proposition des observateurs par groupe.

**Section Promotion- Fidélisation-Parrainage et F.I.A**

Responsable : Fabien EL MKELLEB

**Intervention des participants :**

**Arbitres à convoquer :**

**Prochaine réunion** : Vendredi 02 Octobre 2026 au Mée.





# Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage

## PROCÈS VERBAL du 17 septembre 2026

**Présidente** : Christiane CAU

**Secrétaire de séance** : Alain PARENT

**Présents** : Dominique CHATELLIER, Fabien EL MKELLEB, Pierre HUBERT, Bernard MARMION, Gilles TANNIER

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et approuvé.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les règlements du District Titre IV, article 31.1.

### JOUEUR (S) MUTE(S) SUPPLEMENTAIRE(S)

#### **Encouragement à la Formation de jeunes joueuses Attribution d'un muté supplémentaire Art. 7.5 du RSG de la LPIFF**

La Commission,

Rappelé que lors de sa réunion du 23 juin dernier, elle a arrêté la liste des clubs bénéficiant d'un muté supplémentaire au titre de l'encouragement à la formation de jeunes joueuses (article 7.5 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.), et invité les clubs concernés à lui faire connaître l'équipe bénéficiaire de cette mutation supplémentaire,

Pris connaissance des mails de désignation de clubs, étant rappelé qu'en l'absence d'informations de certains clubs, le joueur titulaire d'une licence frappée du cachet Mutation supplémentaire est affecté à l'équipe Seniors hiérarchiquement la plus élevée en compétitions régionales ou de district ou, en l'absence d'équipe Seniors, à l'équipe masculine supérieure de jeunes de la catégorie d'âge la plus élevée,

Arrête comme suit la liste des équipes bénéficiaires de cette mutation supplémentaire :

| N° Affiliation | Clubs                         | District | Equipes Désignées |
|----------------|-------------------------------|----------|-------------------|
| 500365         | AMICALE MONTEREAU AS          | 77       | SENIORS R2        |
| 500831         | CS MEAUX ACADEMY FOOTBALL     | 77       | U15F R1           |
| 500832         | SENART MOISSY                 | 77       | SENIORS R2        |
| 509296         | VAIRES ENT. ET COMPETITION US | 77       | U14 R2            |

|        |                                     |    |            |
|--------|-------------------------------------|----|------------|
| 511876 | US TORCY PVM.                       | 77 | SENIORS R3 |
| 524135 | VILLEPARISIS U.S. MUNICIPALE        | 77 | U16 D1     |
| 527984 | ST PATHUS OISSERY ENT.S.            | 77 | SENIORS D3 |
| 532139 | LOGNES U.S.                         | 77 | SENIORS D1 |
| 550039 | FC DAMMARIE LES LYS                 | 77 | SENIORS D2 |
| 590521 | VARENNES FC                         | 77 | SENIORS D3 |
| 563707 | VAL D'EUROPE FOOTBALL CLUB          | 77 | SENIORS D1 |
| 760797 | ESPOIR FEMININ F.C.                 | 77 | U15 F      |
| 764557 | ENTENTE FEMININE SUD SEINE ET MARNE | 77 | U18 F      |

#### **Mutés supplémentaires au titre de l'article 45 du Statut de l'Arbitrage de la F.F.F.**

| N° Affiliation | Clubs                           | Nb mutés supplémentaires | Equipes Désignées    |
|----------------|---------------------------------|--------------------------|----------------------|
| 514814         | SC GRETZ TOURNAN                | 2                        | SENIORS R2           |
| 511876         | TORCY PARIS VALLEE DE LA MARNE. | 2                        | 18 R2                |
| 509538         | CLAYE SOUILLY SPORTS            | 2                        | U18 R2 et U14 D2     |
| 500831         | CS MEAUX ACADEMY FOOTBALL       | 1                        | SENIORS R2           |
| 525582         | LE MEE S. SECTION F.            | 2                        | SENIORS R1 et 18 R2  |
| 551942         | OZOIR FC 77                     | 1                        | SENIORS D1           |
| 524135         | VILLEPARISIS US                 | 2                        | SENIORS D2 et u18 D1 |

#### **RAPPEL DU REGLEMENT CONCERNANT LES CHANGEMENTS DE CLUB**

##### **Article 30 - Demande de changement de club**

1. L'arbitre désirant changer de club doit effectuer une demande de licence, dans les conditions de l'article 26 du présent Statut.

2. Ce changement de club n'est possible que si le siège du nouveau club est situé à moins de 50 km de son propre domicile, voie routière la plus courte. Il ne pourra en outre couvrir ce nouveau club que si ce changement de club est motivé par un des motifs figurant à l'article 33.c) du présent Statut. Dans le cas contraire, il convient d'appliquer les dispositions des articles 35.4 et 35.5.

##### **Article 33 – Conditions de Couverture**

Sont considérés comme couvrant leur club au sens dudit article :

c) Les arbitres nouvellement licenciés dans ce club dans les conditions des articles 30 et 31, provenant d'un autre club ou indépendants, après décision de la Commission compétente du Statut de l'Arbitrage, si leur demande est motivée par l'une des raisons suivantes :

– changement de résidence de plus de 50 km et siège du nouveau club situé à 50 km au moins de celui de l'ancien club et à 50 km au maximum de la nouvelle résidence de l'arbitre, voie routière la plus courte ;

– départ du club quitté motivé par le comportement violent de membres du club, une atteinte à l'intégrité du corps arbitral ou à la morale sportive, dont la Commission compétente apprécie la gravité ;

– modification de situation professionnelle ou personnelle, laissée à l'appréciation de la Commission compétente ;

Tout arbitre, licencié dans un club dans les conditions des articles 30 et 31, n'ayant pu obtenir son rattachement à un nouveau club peut revenir, s'il le souhaite, à la situation d'origine.

#### Article 35 – Couverture et démission

2. Dans le but de privilégier les clubs ayant présenté un nouvel arbitre ayant effectué le nombre de matchs requis, lorsque cet arbitre en démissionne, le club en cause continue pendant deux saisons à le compter dans son effectif, sauf s'il cesse d'arbitrer.

4. L'arbitre démissionnaire ne pourra couvrir un éventuel nouveau club qu'après un délai de quatre saisons après sa démission.

### OBLIGATIONS DES CLUBS

Division DEPARTEMENTAL 1 : 4 arbitres dont au moins 2 arbitres majeurs.

Divisions DEPARTEMENTAL 2 et 3 : 2 arbitres, dont au moins un arbitre majeur.

Autres Divisions de District, 1 arbitre.

.Championnat de football d'Entreprises,

. Championnat du Critérium du Samedi après-midi R1 et R2,

. Clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes, ou de seniors CDM ou de Vétérans,

. Clubs participant aux Championnats féminins, 1 arbitre.

**LISTE DES CLUBS devant se mettre en conformité avec le Statut de l'Arbitrage avant le 28 février 2027 suivant le renouvellement des licences d'arbitres constaté au 31 Août 2026, date statutaire.**

#### CLUBS EN DEPARTEMENTAL 1 (4 arbitres)

BOISSISE PRINGY - manque 4 arbitres

CHELLES - manque 1 arbitre

ROISSY - manque 3 arbitres

VAL DE FRANCE - manque 1 arbitre

#### CLUBS EN DEPARTEMENTAL 2 (2 arbitres)

COSMO 77 - manque 1 arbitre

CPSP - manque 2 arbitres

DAMMARIE CITY - manque 2 arbitres

MAGNY - manque 2 arbitres

NANGIS - manque 1 arbitre

PONTAULT UMS - manque 1 arbitre

#### CLUBS EN DEPARTEMENTAL 3 (2 arbitres)

AFPO - manque 1 arbitre

ALLIANCE 77 - manque 2 arbitres

BREUILLOISE - manque 2 arbitres

CHAMPENOIS MAMESIEN - manque 2 arbitres

CHAMPS FFC - manque 1 arbitre

CHATELET EN BRIE - manque 2 arbitres

COURTRY F - manque 2 arbitres

DAMMARTIN - manque 2 arbitres

FC LE PIN - manque 2 arbitres

FERRIERES - manque 2 arbitres

FONTENAY TRESIGNY - manque 2 arbitres

JOUY YVRON - manque 1 arbitre

LESIGNY - manque 1 arbitre

MARLES - manque 1 arbitre

MORMANT - manque 2 arbitres

NANDY - manque 1 arbitre

PLESSIS PLACY - manque 2 arbitres

PRESLES - manque 1 arbitre

VARENNES - manque 2 arbitres

#### CLUBS EN DEPARTEMENTAL 4 (1 arbitre)

BOIS LE ROI - manque 1 arbitre

BUCEENNE - manque 1 arbitre

COLLEGIEN - manque 1 arbitre.

CONGISSOIS - manque 1 arbitre

FC DONNEMARIE DONTILLY - manque 1 arbitre

MONTHYON. - manque 1 arbitre

NOISIEL - manque 1 arbitre

NUSO - manque 1 arbitre

REBAIS - manque 1 arbitre

#### CLUBS EN CDM D1 (1 arbitre)

MAISONCELLES - manque 1 arbitre

ST GERMAIN LAVAL - manque 1 arbitre

#### AUTRES DIVISIONS - (1 arbitre)

ANNET - manque 1 arbitre

ARC EN CIEL - manque 1 arbitre.

BAGNEAUX NEMOURS - manque 1 arbitre

CHAUCONIN NEUFMONTIERS - manque 1 arbitre

COUBERT - manque 1 arbitre.

CRISENOY - manque 1 arbitre

EVERLY - manque 1 arbitre.

LA FORET - manque 1 arbitre

MAROLLES - manque 1 arbitre.

MISY VILLENEUVE - manque 1 arbitre

MOUROUX - manque 1 arbitre

OZOUER - manque 1 arbitre

PROVINS MJC - manque 1 arbitre

REAU - manque 1 arbitre

### RAPPELS

#### 1.- NOMBRE DE MATCHES

Afin de représenter leur club au Statut de l'Arbitrage, pour la saison 2026-2027, les arbitres officiels Seniors et Jeunes devront officier sur quinze (15) matches, suivant les décisions du Comité Directeur du District

Sachant qu'un prorata de matches est effectué pour tous les candidats arbitres nommés arbitres officiels pour les sessions avant le 31 décembre, soit six (6) matches officiels à diriger et pour les sessions après le 1<sup>er</sup> janvier, soit trois (3) matches officiels à diriger.

## 2.- ANNEE SABBATIQUE

Il est rappelé que conformément au Statut de l'Arbitrage, un arbitre en année sabbatique, ne peut représenter son club audit statut.

La Présidente

Christiane CAU

Le Secrétaire de Séance

Alain PARENT



# FORMATIONS

## 2026-2027

SE FORMER AUJOURD'HUI,  
PERFORMER DEMAIN !



| FORMATIONS                                             | DATES                                       | LIEU             | Nombre de pré-inscrit | Places restantes |
|--------------------------------------------------------|---------------------------------------------|------------------|-----------------------|------------------|
| CFI U14-U19                                            | 1er jour : 06/10/26<br>2ème jour : 10/11/26 | MONTRY           | FORMATION             | COMPLETE         |
| CFI U10-U13                                            | 1er jour : 09/10/26<br>2ème jour : 09/11/26 | LE MEE SUR SEINE | FORMATION             | COMPLETE         |
| CFI Gardien de But<br>initiation                       | 1er jour : 05/11/26<br>2ème jour : 08/12/26 | MONTRY           | 2                     | 19               |
| CFI SENIORS                                            | 1er jour : 20/11/26<br>2ème jour : 11/12/26 | LE MEE SUR SEINE | 14                    | 7                |
| CFI U10-U13 - mineurs<br>(14 ans révolu - licence U15) | 1er jour : 11/11/26<br>2ème jour : 21/12/26 | OZOIR            | 1                     | 20               |



## Informations

FORMATIONS OUVERTES